

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE

433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DU 7 DECEMBRE 2017

Convocation du 30 novembre 2017

PRESENTS : *Paul Rannard, Céline Campan, Gérard Lacraz, Colette Roche, Isabelle Seiner, David Jordan, Gérard Mouillet, Jean-François Borget, Marie-Claude Fournet, Cathy Messier, Jean-Luc Chatenoud*

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Aucune observation, le compte rendu est approuvé

FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS

Le Maire rappelle que les frais engagés par les agents communaux lors de déplacements nécessités par l'exercice de leurs fonctions, font l'objet de remboursements.

Il appartient au conseil de définir sa propre politique en la matière dans les limites de ce qui est prévu au niveau de l'Etat et de la réglementation en vigueur. Il propose de fixer les modalités de prise en charge suivantes :

Déplacement pour formation uniquement dans le cas où l'organisme de formation n'intervient pas et déplacement pour les besoins du service

✓ Frais de transport :

- Les missions à la demande de la collectivité
- Concours ou examens à raison d'un par an
- Formations obligatoires (d'intégration et de professionnalisation)
- De perfectionnement (CNFPT ou hors CNFPT)
- Droit individuel à la formation professionnelle (CNFPT ou hors CNFPT)

Les frais d'utilisation du véhicule personnel seront remboursés sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel (dernière revalorisation : arrêté du 26 août 2008).

✓ Frais de repas :

L'indemnité de repas est une indemnité forfaitaire fixée à 15.25 € par arrêté ministériel (arrêté du 3 juillet 2006).

✓ Frais d'hébergement :

L'indemnité d'hébergement est fixée à 60 € maximum (arrêté du 3 juillet 2006) dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent.

✓ Frais de péage e de parking :

Ces dépenses seront remboursées sur production des justificatifs de paiement.

Le conseil émet un avis favorable

CONVENTION – MISE A DISPOSITION TERRAIN COMMUNAL « LES CARDINATS »

La commune est propriétaire de tènements immobiliers cadastrés section ZI n° 187 et ZI n°40 dont elle doit assurer l'entretien. Ces bandes de terrain ne permettant pas un accès aisé pour le fauchage et l'élagage, le conseil décide de mettre en place, sous certaines conditions, une convention de mise à disposition avec les propriétaires riverains, soit :

Une bande de parcelle cadastrée section ZI n° 187 entre le lot 4, le lot 7 et le ruisseau de Prailier.

Une bande des parcelles cadastrées section ZI n° 187 et ZI n° 40 entre le propriétaire des parcelles cadastrées section ZI n° 182 et ZI n° 188 et le lot 7.

Le projet de convention de mise à disposition est approuvé.

TRAVAUX SALLE DES FETES

L'insonorisation de la grande salle n'étant pas satisfaisante, la société Poncet Confort Décor propose l'installation de baffles acoustiques. Le devis s'élève à 3 659.05 € HT.

RENOUVELLEMENT BAUX RURAUX

Les locations des terrains communaux arrivent à échéance au 31 décembre 2017. Vu les demandes de renouvellement de bail sollicité par les locataires, des nouveaux contrats de location seront établis.

CIMETIERE – TARIF NOUVEL EMPLACEMENT

Deux caveaux de deux places – 1.20 m par 2.20 m ont été aménagés à l'entrée du cimetière. Le prix de vente d'un caveau est fixé à **2 000.00 €**, le tarif de la concession reste inchangé soit :

30 ans **300.00 €** (trois cents euros)

Renouvellement **300.00 €** (trois cents euros)

Le conseil émet un avis favorable.

MODIFICATION LIGNES BUDGETAIRES

Les crédits prévus à certains chapitres du budget principal sont insuffisants. Le conseil décide de procéder aux virements de crédit suivants :

FONCTIONNEMENT

ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
6135 Locations mobilières	+ 1 000.00 €	
615232 Réseaux	+ 1 000.00 €	
73916 Prélvt redressement finances	+ 6 000.00 €	
615221 Bâtiments publics	- 8 000.00 €	
TOTAL	0.00 €	

SUBVENTION

Le collège du Mont des Princes de Seyssel organise un voyage du 23 au 27 avril 2018 en Auvergne. Quatre élèves de la commune participeront à cette sortie scolaire, une subvention de 75 € par enfant sera allouée.

CONVENTION CEREMONIES OFFICIELLES

Mr le Maire explique qu'avant la dissolution de la communauté de communes de la Semine, celle-ci prenait en charge financièrement.

- ✓ Une partie des frais des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre organisées à tour de rôle dans les 7 communes adhérentes. Les crédits alloués s'élevaient à 2 200 €.
- ✓ L'organisation de cérémonies officielles et les manifestations culturelles à caractère intercommunal.

Les maires des communes de Chêne en Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Eloise, Franc lens, Saint Germain sur Rhône et Vanzy proposent de poursuivre l'organisation des cérémonies commémoratives et animations culturelles intercommunales sur leurs territoires et de participer aux frais engagés au prorata du nombre d'habitants et du potentiel fiscal. Le projet de convention est accepté.

CONVENTION – INSTRUCTION AUTORISATIONS D'URBANISME

En complément de la délibération n°2017/04/28 en date du 15 juin 2017 portant sur un projet de convention établi entre la CCUR et ses communes membres pour l'instruction des demandes d'urbanisme, et après quelques ajustements, une nouvelle convention a été établie lors de l'assemblée générale des maires du 7 novembre 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- remerciements : la Semine en Chœur et l'AFSEP remercient le conseil pour les subventions qui leur ont été allouées.
- CCUR :
 - Fiscalité professionnelle unique : des débats sont en cours avant l'adoption ou non de sa mise en place.
 - Transfert de compétence :
 - ✓ La participation au centre de secours de Frangy et les terrains de football seront à la charge de la commune
 - ✓ Les transports scolaires, les centres aérés et la participation à l'ADMR sont transférés à la CCUR
 - Projets : déchetterie Val des Usses, crèche Seyssel, crèche Minzier, relais assistantes maternelles Seyssel, maison de santé Frangy, parking sur Lyans, base de loisirs Seyssel, gymnase Frangy, tennis couvert de la Semine

Clôture de la séance : 20 h 15

Le Maire
Paul RANNARD



TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N°	OBJET
2017/07/50	CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS
2017/07/51	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TERRAIN COMMUNAL AU LOTISSEMENT LES CARDINATS
2017/07/52	TARIF CAVEAUX DEUX PLACES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL
2017/07/53	SUBVENTION
2017/07/54	BUDGET PRINCIPAL 2017 DECISION MODIFICATIVE N°3
2017/07/55	LOCATION TERRAIN COMMUNAL
2017/07/56	CONVENTION PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES CEREMONIES OFFICIELLES ET ANIMATIONS CULTURELLES
2017/07/57	LOCATION TERRAIN COMMUNAL
2017/07/58	LOCATION TERRAIN COMMUNAL
2017/07/59	LOCATION TERRAIN COMMUNAL
2017/07/60	AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA CCUR ET LA COMMUNE DE CHENE EN SEMINE CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME